



**Vers un
développement des
circuits courts
en Civraisien en
Poitou**

Autosaisine N°1



Avril 2020

**Validé lors de la réunion plénière du conseil de
développement du 22 juin 2020**

Les circuits courts

Sommaire

Préambule.....	3
Une définition.....	3
Les enjeux.....	3
Les domaines de la filière alimentaire :.....	4
Producteurs et sites de production.....	5
La transformation, le conditionnement, le stockage.....	5
La consommation.....	6
Rôle de la communauté de communes.....	7
Les questions périphériques à traiter.....	9
Encore un mot.....	10
Quelques liens :.....	10

Préambule

La notion de circuit court, sujet aujourd'hui d'actualité, apparaît pour le conseil de développement du Civraisien en Poitou comme un enjeu écologique et économique pour notre territoire rural. Pour cette raison nous avons souhaité nous investir sur ce sujet et construire des propositions qui puissent alimenter la réflexion et l'action de la communauté de commune du Civraisien en Poitou.

Le concept de circuit court peut s'appliquer et interroger toutes les filières d'activité économique. En ce qui nous concerne et au moins dans un premier temps nous souhaitons concentrer notre réflexion et nos propositions au champ des denrées alimentaires.

Notre territoire est avant tout rural et doit pouvoir, par sa production agricole, tirer une part de son développement économique de ses potentialités et de ses emplois de ce secteur.

En observant les activités agricoles actuellement en place sur notre territoire nous constatons que nous avons très peu de productions qui y sont directement redistribuées.

Une définition

On qualifie généralement de circuit court le circuit de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. On considère enfin que le développement des circuits courts doit permettre de réduire l'empreinte carbone de l'activité humaine.

Selon le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, est considéré comme circuit court « ***un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire*** ».

« Aujourd'hui les circuits courts représentent une opportunité économique non négligeable que ce soit pour le producteur (sécurisation de son modèle économique), le consommateur (prix ajusté au coût réel) pour le territoire (création d'emplois locaux) ». Selon le Recensement Agricole de 2010, 21 % des agriculteurs français vendent tout ou partie de leur production en circuits courts. Si la vente directe se développe, elle ne représente encore que 12 % de la valeur des ventes en France. En agriculture biologique, la vente directe est particulièrement développée : plus d'un producteur bio sur deux vend en direct au consommateur au moins une partie de sa production.

Les enjeux

Depuis le sommet de Rio en 1992 et la mise en place des agendas 21, en passant par le grenelle de l'environnement et plus récemment la COP 21, le concept de développement durable est entré dans nos modes de vie et de réflexion. En respectant les 3 dimensions fondatrices « sociale, environnementale, économique » ce projet en est l'exemple concret.

Si le développement durable concerne la majorité des populations mondiales c'est bien sur le plan local que nous pouvons agir. Au travers de notre territoire c'est bien notre « écosystème » que nous devons préserver, des équilibres qu'il va falloir retrouver, des populations à sédentariser et l'alimentation comme l'agriculture sont des leviers conséquents sur lesquels nous devons travailler.

Le développement des circuits courts doit :

- réduire le nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, permettant ainsi une meilleure rémunération des premiers tout en maintenant des prix au plus près du marché pour ces derniers.
- permettre de réduire les coûts de transports entre les lieux de production, de conditionnement et de consommation. *De facto* cela réduira l'empreinte carbone de la filière.
- recréer du dialogue entre producteurs et consommateurs au service du développement de la qualité des produits, d'une meilleure connaissance de ces derniers pour les consommateurs mais aussi d'une plus grande prise en compte des saisonnalités, servant ainsi, une nouvelle fois la réduction de notre empreinte carbone.

Enfin, par une plus grande localisation des lieux de production, le développement des circuits courts doit participer à la sécurisation et au développement de l'emploi sur notre territoire. A ce titre la communauté de communes doit s'emparer du développement de ces activités avec au moins autant de vigilance et de dynamisme que pour les autres secteurs économiques. Une alimentation de qualité étant essentielle à la qualité de vie de chacun.

Les domaines de la filière alimentaire :

La filière alimentaire est un vaste champ de production, elle couvre :

- × le maraîchage et les légumineuses,
- × les productions fruitières,
- × les produits laitiers,
- × les productions carnées,
- × les céréales,
- × la transformation de tous ces produits,
- × ...

La liste ci dessus et notre connaissance réduite des activités déjà existantes sur notre territoire nous conduit à estimer prioritaire d'y faire l'inventaire des productions déjà en place et d'en vérifier la pertinence et la viabilité.

Nous considérons nécessaire, dans un premier temps, de prioriser l'investissement collectif dans les branches :

- du maraîchage et des légumineuses, domaine où la production locale est très faible.

- des autres branches qui seraient déjà présentes et seraient disposées à se développer (transformation laitière, céréalière, animale, miel ...).

Producteurs et sites de production

Il ne peut exister de circuits courts sans la présence sur le territoire de productions correspondantes aux besoins locaux. Nous savons aussi que la communauté de commune et les communes membres sont propriétaires de foncier en partie disponibles et pouvant servir, après aménagement, de lieu de production maraîchères.

Il est alors possible d'identifier trois types de producteurs existants ou potentiels :

1. Les agriculteurs, ils sont présents sur l'ensemble de notre territoire, certains s'interrogent sur l'évolution de leurs productions et sont sensibles à la question de la relocalisation, d'autres sont probablement prêt à la faire évoluer s'ils identifient une volonté politique claire de la part des collectivités locales et surtout des perspectives de garanties d'écoulement de leur produits leur permettant de sécuriser leur réorientation et les investissements nécessaires qu'ils auront consenti.
2. Des professionnels recrutés pour ces missions par la collectivité et sous son contrôle. Ils pourront développer sur des terrains propriété des communes ou de la communauté de communes des cultures maraîchères.
3. Faciliter l'installation de maraîchers indépendants disposant des compétences nécessaires en louant ces mêmes terrains. Ils pourront créer leur activité sans être obligé d'engager les fonds indispensables aux investissements matériels, immobiliers et fonciers. Cette location fera l'objet d'une contractualisation entre la collectivité et le candidat sur les questions de location mais aussi d'écoulement de la production.

La contractualisation de l'écoulement des produits aura pour objectif de sécuriser les activités des professionnels. Il devra être assorti pour les acheteurs de la garantie d'une régularité qualitative et quantitative de production leur permettant d'avoir l'assurance d'être approvisionné tout au long de l'année. Cette approche nécessitera peut être que les producteurs se mettent en réseau et que les acheteurs soient en capacité d'adapter leurs besoins aux saisonnalités comme aux disponibilités.

La transformation, le conditionnement, le stockage

Entre le terrain de production et la préparation des repas un certain nombre d'étapes sont nécessaires ; nettoyages, pesages, conditionnement mais aussi pour certaines productions une phase de stockage plus ou moins longue doit être envisagée. Pour ce faire des locaux seront nécessaires, ils devront être équipés des outils de traitement adaptés.

Il sera nécessaire, en concertation avec les producteurs, d'identifier ces besoins et de clarifier le ou les acteurs assumant cette fonction, sera t'elle à la charge de chaque producteur ? Sera t'elle mutualisée par ces derniers ? Sera t'elle gérée par la collectivité soit par l'installation d'un lieu central de réception des produits puis de traitement ou par chaque établissement de restauration qui devra alors s'équiper, en début de chaîne, des équipements nécessaires.

La consommation

Notre territoire dispose d'un certain nombre d'établissements assurant eux même la restauration de leurs publics il s'agit :

- ✓ des écoles maternelles et primaires elles sont sous la responsabilité des communes,
- ✓ des collèges gérés par le conseil départemental,
- ✓ des lycées gérés par la région,
- ✓ d'établissements destinés aux personnes âgées gérés pour certains par la CCCP ou des communes, d'autres par d'autres établissements publics ou des structures privées,
- ✓ d'établissements spécialisés gérés par des collectivités ou associations,
- ✓ de lieux de restauration privés,
- ✓ des habitants eux même, ils sont plus de 28.000 consommateurs résidents sur le territoire,
- ✓ ...

Les évolutions de la loi, la prise de conscience collective de la nécessité de se nourrir autrement impose à ces structures de faire évoluer leur circuits d'approvisionnement afin d'augmenter la quantité de leurs produits issu des réseaux de proximité et présentant une plus grande garantie de qualité, il y a là une réelle opportunité que notre territoire doit saisir dans l'urgence.

La multiplicité des interlocuteurs montre la complexité des réseaux à mobiliser mais l'existence de structures sous la responsabilité directe de la communauté de communes ou des communes membres montre qu'il y a là, si la volonté politique existe, un levier qui peut être mobilisé très rapidement.

En effet décider de développer une filière de circuits courts nécessite de garantir l'écoulement des productions sur notre territoire ceci pour la cohérence de la notion même de circuit court mais aussi pour sécuriser l'engagement des acteurs dans leurs productions.

Cette démarche resterait néanmoins financièrement et conceptuellement non aboutie si le réseau de consommation devait se limiter aux établissements accueillant du public. La mise en place de cette filière sur le territoire doit dès son origine être conçue pour être ouverte à ses habitants. Cette approche indispensable mais probablement plus aléatoire pour garantir l'écoulement des productions interviendra, au moins dans un premier temps, en complément de la demande des collectivités.

La prise en compte de l'accessibilité de ces produits par les habitants tout en conservant le principe d'un circuit court nécessitera de traiter la question des lieux de production sur le territoire,

il nous semble en effet qu'il serait plus pertinent qu'il y ait plusieurs espaces de production répartis de façon équilibré sur le territoire plutôt qu'un seul, quitte à ce que chacun spécialise tout ou parti de sa production. Mis en réseau ils seront en mesure de proposer aux consommateurs une gamme de produits la plus étendue possible. Il sera aussi nécessaire d'inventer un dispositif d'outils de commande et de lieux de dépôt garantissant la proximité de l'accès aux habitants. A ce sujet il sera judicieux de se nourrir des expériences déjà mises en place autour de nous (déclic paysan, Bio d'ici ...).

Rôle de la communauté de communes

La communauté de communes doit être l'impulseur, le facilitateur et l'accompagnateur particulièrement pendant la mise en route des diverses installations (maraîchers, légumeries...) de ce projet, il nous semble que ce sujet devra être l'une des priorités de cette nouvelle mandature et s'engager dès son début.

La collectivité a déjà pris la décision, lors de la réunion plénière du conseil communautaire du 13 novembre 2019 d'ouvrir ce chantier par la réalisation d'une étude. Celle-ci devra se concentrer sur :

- Faire un état des lieux des productions locales mobilisables et identifier leurs volonté et leurs possibilité de développement.
- Faire un état des lieux du foncier dont dispose la collectivité ou qu'elle pourrait mobiliser pour ce projet.
- identifier les investissements nécessaires permettant de rendre ces lieux opérationnels.
- Identifier les agriculteurs souhaitant se mobiliser et les productions qu'ils souhaiteraient porter.
- Analyser les besoins en eau et les moyens respectueux de la ressource qui pourraient être mis en œuvre.
- Identifier les réseaux de consommateurs et les associations mobilisées sur les circuits courts.

La première garantie d'écoulement des productions locales sera celle des collectivités déjà gérées par la communauté de communes soit en direct soit sous la responsabilité des communes membres. Cette réalité décentralisée nécessite de mobiliser les communes à entrer dans ce dispositif. Il nécessitera la création d'un outil de centralisation des commandes s'appuyant sur les besoins de chacun. La mise en place d'un outil de type « centrale d'achat¹ » sera donc nécessaire. Sa forme sera à définir.

Du côté des producteurs, plusieurs modèles sont envisageables

- Prise en charge par des agriculteurs présents sur le territoire et souhaitant réorienter tout ou partie de leur production.

1 Il existe pour les collectivités la centrale « départementale Agrilocal <https://www.agrilocal86.fr/>

- Création d'une régie communautaire implantée sur des terrains dont celle-ci est déjà propriétaire.
- Mise à disposition contre location de terrains et de bâtiments à des maraîchers souhaitant créer leur activité dans le cadre d'une contractualisation partiellement sécurisée.
- ...

L'étude envisagée devra affiner ces pistes.

La mise en place de circuits courts sur le territoire devra s'organiser dans le cadre d'une concertation collective entre les producteurs et les consommateurs afin que l'offre mise en place soit en adéquation avec les besoins. Cette concertation devra aussi s'organiser entre les producteurs afin que ceux-ci priorisent des stratégies de complémentarité dans leurs productions. La communauté de communes nous semble pouvoir être un lieu pertinent d'animation de ces réseaux.

La communauté de commune devra être en mesure d'apporter son appui, dont financier, auprès des acteurs souhaitant s'engager dans ces productions selon les mêmes règles et critères que pour les autres projets d'activité économique voulant s'implanter sur le territoire.

La mise en place de circuits courts devra être aussi au service de ses habitants. Un certain nombre de réseaux informels ou portés par des associations sont déjà actifs. Ils organisent ou réfléchissent à des réseaux de consommateurs locaux sous forme de groupement d'achats ou autres. Il doivent pouvoir être associés à la réflexion sur cette question.

On constate aujourd'hui, une absence de cette offre de proximité sur notre territoire, les marchés ne sont pas accessibles à la plus part des travailleurs (mardi et vendredi matin à Civray). Le système de paniers commandés et déposés une ou deux fois par semaine sur des lieux définis (chez des producteurs, des particuliers...) fonctionne très bien autour de nous ! Mais souvent trop loin !

Il sera nécessaire de construire un système de distribution des produits locaux en direction des habitants qui soit accessible et à proximité de leurs lieux de vie. Pour cela les réseaux existants et le tissu associatif devront être associés.

Il sera probablement utile, au moment où ce dispositif deviendra opérationnel d'en faire la promotion et de construire une ou des manifestations locales permettant d'informer et de mobiliser les habitants sur les enjeux de cette démarche. La conception et la mise en œuvre de ce moment devra s'organiser en partenariat avec les acteurs qui se seront mobilisés. Le Conseil de développement pourra lui aussi y prendre sa part.

Les questions périphériques à traiter

Développer une agriculture maraîchère nécessite que les lieux de production puissent avoir accès à de l'eau d'une qualité et en quantité correspondant aux besoins des cultures engagées. L'eau devient aujourd'hui une denrée sensible et l'augmentation, l'été, des pointes de température comme des longues périodes sans pluie devra conduire à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre cette ressource tout en préservant nos nappes.

Il sera probablement nécessaire de réaliser des forages. Parallèlement il faudra créer des réserves d'eau afin de pouvoir irriguer les parcelles toute l'année. Ces réserves d'eau pourront être alimentées par l'eau de pluie Il sera aussi nécessaire de réfléchir à la possibilité d'alimenter ces réserves d'eau, après traitements spécifiques, avec les eaux de rejets des stations d'épuration pour répondre à deux objectifs : minimiser les prélèvements dans les nappes phréatiques en période d'étiage et améliorer la qualité des eaux revenant dans le sol.

Produire et consommer des denrées alimentaires génère obligatoirement des déchets. Aujourd'hui ceux-ci ne sont pas récupérés en tant que tels lors des ramassages et finissent trop souvent dans les enfouissements. Par ailleurs la production maraîchère comme les autres productions agricoles, nécessite des intrants fertilisant les sols. Le compost paraît un excellent moyen de le faire. Il sera nécessaire de traiter cette question aux différents niveaux de la chaîne de production, de consommation et de ramassage.

Produire des légumes génère des « Gueules cassées » c'est à dire des produits parfaitement sains et consommables mais dont l'allure conduit le consommateur à ne pas les retenir générant ainsi une perte parfois non négligeable dans la production.

Une stratégie de communication, de recyclage et peut être une politique de prix sera nécessaire pour réduire et si possible supprimer cette perte de production.

Modifier, faire évoluer les pratiques et techniques de production des professionnels en place sur le territoire ou voulant s'y installer nécessite pour la collectivité de se soucier de l'adaptation des compétences donc de la formation des agriculteurs partenaires de ce projet. Une stratégie de formation continue sera pour certains un préalable nécessaire à leur engagement.

Il sera aussi important que la collectivité engage des relations avec les établissements de formation professionnelle agricole formant de nouveaux acteurs dans les champs de production qu'elle souhaitera développer.

Elle se devra d'être incitatrice auprès de ces jeunes acteurs, une fois compétents à favoriser leur installation sur notre territoire.

Notre volonté est de développer sur notre territoire une production locale de qualité, celle-ci devra être respectueuse de l'environnement mais aussi de ses acteurs. Vouloir nous orienter, dès à présent, vers des productions labellisées biologiques nous paraît être un objectif à terme mais ne doit pas être un obstacle à un engagement immédiat dans une démarche de production de proximité.

Promouvoir le développement des circuits courts et particulièrement le maraîchage implique l'obligation de créer des emplois et ce pour répondre à deux réalités différentes :

- ✓ Le remplacement des agriculteurs actuellement en activité.
- ✓ L'accueil de personnes supplémentaires puisque, à surface cultivée égale, il faut globalement 7 à 10 fois plus de monde en maraîchage qu'en agriculture céréalière. Il faut aussi noter qu'une partie de ces emplois seront des emplois saisonniers.

Mais il ne suffit pas de mettre une pancarte « on embauche » pour faire venir les gens. Pour les attirer, il faut bien sûr que l'offre d'embauche soit intéressante. Il est tout aussi impératif que notre territoire soit attractif.

Un territoire est attractif si :

- ✗ la qualité de l'offre d'hébergement est correcte et en nombre suffisant,
- ✗ la qualité des infrastructures (scolaire, sanitaire, loisirs, culturel, liaisons routières et ferroviaires, etc....) sont de bonnes qualités,
- ✗ si le bassin d'emplois est assez développé pour offrir du travail aux autres membres de la famille (une personne ne se déplace que rarement seul),
- ✗ le territoire a « bonne » réputation.

Encore un mot

La philosophie que nous souhaitons porter à travers le développement sur notre territoire d'un réseau de producteurs et de consommateurs fonctionnant en circuit court ne s'inscrit en aucune manière dans une démarche autarcique. Nous constatons aujourd'hui qu'il y a nécessité, quand cela paraît pertinent de relocaliser certaines productions. Que notre territoire est rural et doit valoriser ce champ d'activité, qu'il est en déficit d'emplois et que la possibilité de développer de l'activité économique à travers les circuits courts est réelle et doit être saisie. Pour autant tout ne sera pas produit ni peut être consommé sur notre territoire. Une partie des productions ainsi développées serviront d'autres territoires. Le Civraisien en Poitou, tout en voulant développer ses emplois et son activité économique actuellement déficitaire reste et restera ouvert sur le monde.

Quelques liens :

Mangeons Mellois : <https://www.melloisenpoitou.fr/la-collectivite/toutes-les-actualites/332-pour-ses-10-ans-d-existence-mangeons-mellois-s-engage-avec-mon-restau-responsable>

Resalis ; La Crèche (79) : <https://www.resalis.com/>

Le Clic paysan ; Lezay (79) : <https://www.leclispaysan.fr/>

Le bio d'ici ; Londigny (16) : <https://www.lebiodici.com/>

Le comptoir de Lions ; St Maurice de lions (16) : <https://www.lecomptoirdeslions.fr/>

Ministère de l'agriculture :

<https://agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial>

<https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

Centrale départementale de la Vienne Agrilocal : <https://www.agrilocal86.fr/>